

**Présents :**

Mesdames Gillian BROOME, Catherine SARRAZIN, Sylvie ALBERT

Messieurs Pierre TEXIER, Gérard GALLAIS, Jean-Noël FLEGEO, Ludovic ERABLE, Philippe GANTHY, Daniel ARROYO  
BISHOP, Fabrice GUILLOT

**Absents excusés :**

M. Guillaume COVELA RODRIGUEZ a donné pouvoir à Mme Sylvie ALBERT, Mme Claire FAVREAUX a donné pouvoir  
à M. Philippe GANTHY

**Absents :** M. Thomas TAVERNIER

**Secrétaire de séance :** M. Philippe GANTHY

**Invitée :** Mme Katia ROUET – Secrétaire de Mairie

**Ordre du Jour**

- 1) Approbation du compte-rendu du 14-04-2022
- 2) Délibération : Publicité des Actes Règlementaires pris par la Commune
- 3) Délibération : Entretien circuit randonnée / balisage
- 4) Délibération : Création Commission CCAS
- 5) Délibération : Réfection Rond-Point Maison du Parc – Acompte Facture
- 6) Délibération : Abrogation de la DEL 2018-39 du 30 août 2018
- 7) Délibération : Modification des personnels référents
- 8) Délibération : Achat d'un souffleur
- 9) Remise en état du mur de soutènement du Camping-Car Park
- 10) Compte Epargne Temps : Demande d'avis du Comité Technique
- 11) Révision du PLU
- 12) Elections législatives : 12 et 19 juin
- 13) APPE Basket Port d'Envaux  
Courrier suite à la subvention  
Proposition action basket au sein de l'école  
Randonnée du 26 juin 2022 (VTT – Marcheurs – 600 personnes)
- 14) Questions diverses  
Les Journées du Patrimoine : 17-18 septembre 2022

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il est fait appel à un conseiller pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

M. Philippe GANTHY est nommé secrétaire de séance.

- 1) Approbation du compte-rendu du 14-04-2022

**Vote : Tous Pour**

- 2) Délibération : Publicité des actes pris par la Commune

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les actes pris par les collectivités entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet.

Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la collectivité :

- Soit par affichage,
- Soit par publication papier,
- Soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1<sup>er</sup> juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

**Considérant** la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la Commune de Taillebourg afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- Publicité par affichage dans les locaux de la Mairie

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Taillebourg

### **DECIDE**

D'adopter la proposition de Monsieur le Maire qui sera appliquée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

#### **Vote : Tous Pour**

#### 3) Délibération : Entretien circuit randonnée/balisage

Lors de sa séance du 17 décembre 2021, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire a signé la convention de balisage des circuits de randonnée.

Il s'avère que cette convention est caduque. En effet, la « ferrée verte » n'étant pas balisée, elle ne peut entrer dans le dispositif. Il convient aujourd'hui de modifier la convention.

Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de Charente-Maritime assure l'entretien du balisage des circuits de Promenade et de Randonnée pour le compte des communes (balisage jaune). Cette mission, assurée par des bénévoles, ne peut plus être financée par la vente de topoguides vu la part de circuits recherchés sur les outils numériques. Aussi, le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de Charente-Maritime propose que chaque collectivité compétente finance cet entretien à hauteur de 10 € par kilomètre et par an.

8425m de circuit de randonnée pédestre jalonnent la commune de Taillebourg :

- PR 28 Les Trois Châteaux
- PR 29 Autour du Château

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver le financement de l'entretien du balisage des chemins de la commune de Taillebourg dans les conditions exposées pour un montant de 84,25 euros,
- de l'autoriser à signer la convention avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre, de l'autoriser à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération

#### **Vote : Tous Pour**

#### 4) Délibération : Création commission CCAS

Lors de sa séance du 06 janvier 2022, les membres du Conseil Municipal ont voté pour la dissolution du CCAS et un transfert de charges au CIAS Vals de Saintonge.

Dans un courrier daté du 20 avril 2022, la CDC Vals de Saintonge nous a indiqué que les compétences du CIAS Vals de Saintonge n'étaient pas exercées sur l'ensemble du territoire mais seulement sur les 19 communes de l'ex-communauté de communes de Saint Jean d'Angély.

Aujourd'hui, seule une discussion en comité exécutif, en bureau, puis en commission pour ensuite être soumise au vote du conseil communautaire pourrait étendre l'intérêt communautaire.

Le CCAS de Taillebourg ayant été dissous, une commission CCAS doit être créée au sein de la Commune de Taillebourg afin de pouvoir continuer à instruire les dossiers.

Monsieur le Maire serait Président de droit de cette commission. Elle pourrait prendre la forme suivante

- Président : Monsieur le Maire
- Vice-Président : un élu de la commune
- Membres du conseil : 2
- Personnes extérieures : 2

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider la composition de la commission CCAS.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures et propose le vote à main levée.

- Poste de Vice-Président

Gérard GALLAIS est candidat.

Il est alors demandé aux conseillers municipaux de se prononcer sur la candidature de M. Gérard GALLAIS.

A obtenu :

- Gérard GALLAIS                    **12 voix Pour**

**Gérard GALLAIS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président de la Commission CCAS**

- Poste de membre de la commission

**Ludovic ERABLE est candidat.**

Il est alors demandé aux conseillers municipaux de se prononcer sur la candidature de M. Ludovic ERABLE

A obtenu :

- Ludovic ERABLE                    **12 voix Pour**

**Ludovic ERABLE est déclaré membre de la Commission CCAS**

- Poste de membre de la commission

**Sylvie ALBERT est candidate.**

Il est alors demandé aux conseillers municipaux de se prononcer sur la candidature de Mme Sylvie ALBERT

A obtenu :

- Sylvie ALBERT                    **12 voix Pour**

**Sylvie ALBERT est déclarée membre de la Commission CCAS**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que Mme Weill Dit Morey et M. Lambardin, anciens membres du CCAS, sont volontaires pour intégrer la nouvelle commission. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident la création et la composition de la commission CCAS

#### **Commission CCAS**

Président : Monsieur le Maire

Vice-Président : Gérard GALLAIS

Membres du Conseil Municipal : Sylvie ALBERT, Ludovic ERABLE

Membres extérieurs : Francis LAMBARDIN, Laurence WEILL DIT MOREY

**Vote : Tous Pour**

5) Délibération : Rond-Point Maison du Parc

Monsieur Texier présente aux membres du Conseil Municipal le devis reçu de l'artisan, M. Masseteau, concernant les travaux de remise en état du rond-point devant la Maison du Parc (détruit par véhicule de livraison). Le montant total TTC des travaux de réparation s'élève à 7 185,99 euros (intégralement remboursé par notre assurance).

Suite à la demande de M. Masseteau de pouvoir bénéficier d'un acompte, Monsieur Texier propose de verser 30% du montant TTC à M. Masseteau soit un montant de 2 155,80 euros. Le solde de la facture sera réglé à la fin des travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

- Valident le montant de 2 155,80 euros, représentant 30% du montant TTC
- Autorisent Monsieur le Maire à faire procéder au mandatement de la-dite somme
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tous document relatif à cette affaire.

**Vote : Tous Pour**

6) Délibération : Abrogation DEL 2018-39

Suite à une réorganisation des services et pour une meilleure cohésion entre les agents et une efficacité de travail sur les dossiers, les membres du Conseil Municipal avaient validé en séance du 30 août 2018, la fermeture au public de la Mairie le 1er et 3ème vendredi de chaque mois.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'abroger cette ancienne délibération et d'ouvrir la Mairie au public tous les vendredis matins comme c'est le cas actuellement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valide l'abrogation de la DEL 2018-39 du 30 août 2018.

**Vote : Tous Pour**

7) Délibération : Modification référents

Lors de sa séance du 02 octobre 2014, Monsieur le Maire souhaitait que des agents soient nommés référents afin qu'ils puissent lui rendre compte lors de ses absences ou lorsqu'une situation d'urgence se présentait. Ces agents sont les référents pour tous les membres du Conseil Municipal.

Un agent ayant muté, il convient d'actualiser la délibération.

Sont proposés comme référents auprès du Maire et des membres du Conseil Municipal

- Mme Katia ROUET pour le service administratif et le SIVOS François Rabelais
- M. Eric LAVIE pour le service technique

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident les référents.

**Vote : Tous Pour**

8) Délibération : Achat d'un souffleur

Le souffleur des agents techniques est actuellement en panne.

Un devis de réparation a été demandé auprès de l'Entreprise TARDY. Il s'avère que le montant des réparations est supérieur au montant d'un souffleur neuf.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider l'achat d'un nouveau souffleur.

L'entreprise propose un souffleur STHIL identique au précédent pour un montant de 678 euros TTC.  
Deux autres fournisseurs ont été consultés via internet, quelques euros séparent les tarifs.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident l'achat d'un nouveau souffleur auprès de l'Entreprise TARDY.

La dépense concernant l'achat de ce nouveau souffleur sera imputée en investissement.

**Vote : Tous Pour**

9) Remise en état du mur de soutènement du Camping-Car Park

La DRAC nous a informé que notre demande de subvention au titre de l'année 2022 ne pourrait aboutir. Le projet est donc reporté.

Monsieur Texier propose de basculer les crédits du budget vers la réfection du parapet Place du Marché.

Monsieur le Maire explique qu'il est impossible de décaisser le sol pour consolider, mais que les travaux de réparation du parapet doivent être faits (véhicule responsable du sinistre non identifié).

Cette zone est dangereuse car la hauteur du parapet y est très basse (40cm par endroit), monsieur le Maire souhaite absolument mettre en sécurité en attendant le diagnostic général et les instructions de l'ABF qui suivront pour une mise en sécurité conforme au site classé.

Dans l'attente, des ganelles vont être installées devant le parapet.

10) CET

Monsieur Texier présente le dispositif du CET aux membres du Conseil Municipal qui va être soumis au Comité Technique du Centre de Gestion de la Charente Maritime.

Les membres du Conseil Municipal valident le principe de monétisation au titre du RAFF.

11) Révision du PLU

Monsieur Texier explique aux membres du CM qu'un certain nombre de terrains sur Taillebourg sont « non constructibles » vis-à-vis de la ZPPAUP et du PLU. Ces règlements datent de plusieurs années.

Le secteur « des Février » à Taillebourg est notamment particulièrement impacté par ce règlement.

Certaines personnes demandent donc une révision du dit PLU.

Monsieur le Maire explique qu'une révision de PLU demande deux à trois ans considérant le temps de l'enquête publique, la mise en conformité avec le SCoT et le SRADDET qui accentuera la minimisation des surfaces de terrains constructibles.

Autant fonctionner pour l'instant avec le PLU en vigueur car les nouveaux PLU sont destinés à devenir des PLU gérés par la CDC Vals de Saintonge.

Monsieur TEXIER indique qu'il est toutefois intervenu favorablement pour une demande de réhabilitation de bâtiments en zone agricole (A) à destination d'habitation. Il indique que la municipalité est favorable à ces projets de réhabilitation (en conformité avec l'ABF) plutôt que de laisser des bâtiments à l'abandon.

12) Elections législatives

Un point sera fait demain et samedi matin afin de vérifier que tous les membres inscrits sur le tableau des permanences soient bien présents.

M. Arroyo Bishop est disponible toute la journée.

M. Flégéo est disponible de 15h00 à 18h00.

13) APPE Basket Port d'Envaux

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de remerciement de l'APPE Basket Port d'Envaux.

Il indique que cette année environ 600 personnes sont susceptibles de traverser Taillebourg dans le cadre de la randonnée proposée par l'APPE Basket le dimanche 26 juin.

Monsieur le Maire indique aux membres du CM que le club a également contacté Mme Vincent pour leur proposer de réitérer l'opération basket/école.

#### 14) Questions diverses

Les journées du Patrimoine

Monsieur ARROYO BISHOP présente la 39<sup>ème</sup> édition des JEP.

Il indique qu'habituellement entre 400 et 600 personnes viennent à Taillebourg.

Cette année le thème est « le Patrimoine Durable ».

Concernant Taillebourg, Mme Ganthy pourrait présenter les travaux qui ont été faits depuis le partenariat entre Taillebourg et la LPO.

Un programme détaillé sera présenté ultérieurement.

Monsieur ARROYO BISHOP indique aux membres du CM que toutes les idées sont les bienvenues.

Vendredi 16 : possibilité de participation des élèves de l'école. Un contact devra être pris avec Mme la directrice.

Monsieur Texier présente une idée : une brocante du « durable ».

Vieux meubles, vieux livres, jeux en bois, vieux drapeaux, disques ...) et sans plastique.

L'intérêt de cette brocante serait d'amener un autre public et des visiteurs supplémentaires aux journées du patrimoine.

Possibilité de faire la brocante : le dimanche.

Une réunion sera organisée afin de définir toutes les modalités d'organisation.

Monsieur Texier parle de l'invitation dont il a fait l'objet sur le bateau « le Palissy » pour la signature du livre blanc sur le fleuve Charente. De nombreux élu(e)s de la Région et du Département étaient présents. Il en a profité pour parler des projets de Taillebourg et informe le conseil municipal que Madame la Présidente du Conseil Départemental a accepté une invitation de la Commune pour visiter le village. Elle sera présente le 29 juillet lors du spectacle des Baladins du Comté de Taillebourg.

Monsieur Texier présente un projet d'arrêté qui informe sur le règlement et les textes de loi sur la « baignade en rivière ».

Bulletin municipal :

Monsieur Texier explique qu'il serait préférable que les bulletins soient distribués aux administrés à peu près en même temps (1 à 2 jours).

Il indique également qu'à l'avenir, tous les articles fournis par les associations, école, etc., devront obligatoirement avoir l'autorisation d'utilisation du droit à l'image (notamment pour les mineurs) et que les personnes qui fournissent les textes sont entièrement responsable de leur contenu.

Fin de la séance : 20h30